



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland</p> <p style="text-align: center;">DESBROSSES Dominique</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 11</p> <p>Date de convocation : 19/11/2024</p>
--	--

OBJET : DELIBERATION

Relative au reversement des indemnités d'élections 2024 à la Secrétaire Générale de Mairie.

Le Maire propose au conseil municipal de reverser les indemnités d'élections 2024 à la Secrétaire Générale de Mairie qui est venue travailler trois dimanches soir pour assister les élus dans les opérations de dépouillement, de rédaction des procès-verbaux et de transmission des résultats, soit 85.73€ au titre des élections européennes (1 tour) et 171.66€ au titre des élections législatives (2 tours).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser les indemnités d'élections 2024 à la Secrétaire Générale de Mairie.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 25 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT